

Adoption des capacités d'accueil en deuxième année des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique pour l'année 2021-2022.

Conseil d'administration du 31 mai 2021 Délibération 2021/05/CA-040

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1, R. 631-1-1, L. 712-1 et L. 712-3;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu le décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU);

Considérant que l'exécution de la délibération n° 2021/03/CA-022 du 8 mars 2021 par laquelle le conseil d'administration de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier a adopté les capacités d'accueil en deuxième année des filières de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie («MMOP») a été suspendue par une ordonnance n° 2102629 en date du 25 mai 2021 du juge des référés du tribunal administratif de Toulouse jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur sa légalité ;

Considérant que l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (« ONDPS ») a mené ses consultations jusqu'au début de l'année 2021, à la suite desquelles la Conférence nationale compétente pour proposer aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé les objectifs nationaux pluriannuels, s'est réunie le 26 mars 2021;

Considérant le rapport et les propositions de l'ONDPS pour la Conférence nationale du 26 mars 2021, notamment celles spécifiques pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Considérant que les capacités d'accueils en deuxième année de premier cycle des formations MMOP pour les étudiants inscrits en Parcours Spécifique de Santé (PASS) et en Licence avec accès santé (LAS) sont définies sur la base des besoins de santé du territoire et des capacités de formation de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, sur les besoins de santé du territoire, ainsi que sur les objectifs de réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins et d'insertion professionnelle des étudiants ;

Considérant que la capacité d'accueil totale en deuxième année de premier cycle des formations MMOP résulte de l'addition des capacités d'accueil et du numerus clausus des étudiants inscrits en première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études dans les formations précités ; que la capacité d'accueil totale ainsi définie représente une augmentation significative du nombre de places par rapport aux numerus clausus des années précédentes ;



Considérant les projections quinquennales d'accès dans les études santé pour les filières MMOP de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Considérant la concertation menée par l'Université Toulouse III – Paul Sabatier avec l'ARS Occitanie ;

Considérant l'urgence à ce que l'Université Toulouse III – Paul Sabatier délibère sur ses capacités d'accueil pour la rentrée universitaire 2021/2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- RETIRE la délibération du Conseil d'administration n° 2021/03/CA-022;
- ADOPTE les capacités d'accueil en deuxième année des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique pour l'année 2021-2022 telles que présentées ci-après et telles qu'elles figurent dans le tableau joint :

Les capacités totales d'accueil en deuxième année des études de santé pour les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) sont fixées, pour l'année universitaire 2021/2022, à 594 places dont 232 pour les nouveaux parcours définis à l'article R. 631-1 du code de l'éducation.

Ces 232 places sont réparties entre les parcours de formation de la façon suivante :

- Parcours d'Accès Spécifique Santé (« PASS ») mentionnés au 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation : maximum 70% des places soit 162 places ;
- Licence avec accès santé (« LAS ») mentionnés au 1° du l de l'article R. 631-1 du code de l'éducation et autres voies : minimum 30 % des places soit 70 places.

La répartition par filière est établie de la façon suivante :

		3		
Filières	PASS	LAS	Total	Ratio PASS/LAS
Médecine	112	48	160	70/30
Pharmacie	26	11	37	70/30
Odontologie	18	8	26	69/31
Maïeutique	6	3	9	67/33
Total	162	70	232	70/30

Toulouse, le 31 mai 2021 Le Président,

ean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 21 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0





REPARTITION DES NUMERUS APERTUS UNIVERSITE TOULOUSE III

Nombre de places ouvert **PASS** MMOP -**Places Total** IA réelles TOTAL **Formations** Universités Total IA **MED** DENT **PHARM** SF ou Parcoursup MK parcoursup L.AS Administration économique et sociale - parcours UT1 (31) L.AS 50 39 MMOP général - option Santé Droit - parcours Droit - option Santé UT1 (31) L.AS 100 94 193 162 MMOP 16 3 4 1 24 Economie - parcours Economie et Gestion - option UT1 (31) L.AS 43 29 **MMOP** Santé Chimie - option Santé UT3 (31) 36 33 **MMOP** L.AS Electronique, énergie électrique, automatique -UT3 (31) L.AS 36 25 **MMOP** option Santé Génie civil - option Santé UT3 (31) L.AS 18 15 **MMOP** Informatique - option Santé UT3 (31) 36 26 **MMOP** L.AS L.AS UT3 (31) Mathématiques - option Santé 18 15 252 222 **MMOP** 23 4 5 1 33 UT3 (31) 18 MMOP L.AS Mécanique - option Santé 14 Physique - L1 Antenne Toulouse - option Santé UT3 (31) L.AS 36 26 **MMOP** L.AS Sciences de la vie - option Santé UT3 (31) 18 34 MMOP Sciences et Techniques des Activités Physiques et L.AS UT3 (31) 36 34 **MMOP** Sportives (STAPS) - option Santé L.AS **Droit** - option Santé INUC (Albi) 30 23 105 87 **MMOP** 9 1 2 1 13

Université Toulouse III - Paul Sabatier 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 9 www.univ-tlse3.fr



L.AS	Electronique, énergie électrique, automatique - option Santé	INUC (Albi)	5	4			ММОР					
L.AS	.AS Physique, chimie - option Santé		10	8			ММОР					
L.AS	.AS Psychologie - option Santé		30	28			ММОР					
L.AS	AS Sciences de la vie - option Santé		20	18			ММОР					
L.AS	Administration économique et sociale - Droit et Gestion - option Santé	INUC (Rodez)	10	6			ММОР					
					550	471		48	8	11	3	70
								48	8	11	3	70
PASS	option Droit mineure UT1	UT3 (31)	150	136			ММОРК	112	18	26	6	162
PASS	option Géographie et aménagement - Géographie, Aménagement et Environnement	UT3 (31)	35	28			ММОРК					
PASS	option Histoire	UT3 (31)	20	16	1	1139	ММОРК					
PASS	option Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	UT3 (31)	30	26	1235		ММОРК					
PASS	option Philosophie	UT3 (31)	20	19			ММОРК					
PASS	option Sciences (*)	UT3 (31)	800	750			ММОРК					
PASS	option Sciences du langage	UT3 (31)	36	31			ММОРК					
PASS	option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	UT3 (31)	72	67			ММОРК					
PASS	option Sciences sociales - Gestion appliquée aux SHS	UT3 (31)	36	31			ММОРК					
PASS	option Sociologie	UT3 (31)	36	35			ММОРК					
								112	18	26	6	162

TOTAL NA

160 26 37 9 **232**

Université Toulouse III - Paul Sabatier 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 9 www.univ-tlse3.fr